

Jeudi 20 février 2020 à 14h30 à Saint-Savinien-sur-Charente - Point Presse

**LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME AGIT [2019-2027]
POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIODIVERSITÉ DU FLEUVE CHARENTE**
PRÉVENTION INONDATION | EAU POTABLE | BIODIVERSITÉ | PÊCHE & NAVIGATION



Objectif principal de l'opération de dévasement de la Charente ... Réduire les inondations du fleuve Charente entre Rochefort et Saintes en restaurant globalement la continuité hydraulique, sédimentaire et écologique du fleuve Charente à Saint-Savinien.

Le barrage de Saint-Savinien a été mis en service en 1968 pour alimenter en eau douce les marais de Rochefort et gérer les conditions d'écoulement du fleuve soumis à la marée. Un envasement progressif du lit de la Charente a été constaté au fil des années, fortement accentué par les grandes périodes d'étiage des années 2004 et 2005. Ce phénomène est à l'origine d'une surélévation sensible des hauteurs d'inondation en amont, perceptible jusque dans l'agglomération saintaise. Les opérations d'entretien effectuées régulièrement ne peuvent juguler cette problématique d'envasement excessif. **Il est aujourd'hui nécessaire de mener une opération dite "coup de poing" pour restaurer et améliorer les écoulements.**

■ UN CHANTIER UNIQUE EN FRANCE & REMARQUABLE PAR SA DURÉE ET SON CARACTÈRE INNOVANT ■

RAPPEL HISTORIQUE

**Programme d'Actions et de Prévention des Inondations*

2004

- Inscription du projet de dévasement inscrit au PAPI Charente & Estuaire.
- Lancement des études préalables pilotées par l'EPTB Charente (*Établissement Public Territorial de Bassin*).

DE 2004 À 2012

- Études environnementales permettant notamment la **découverte d'une espèce protégée en danger d'extinction: la Grande Mulette (*Margaritifera auricularia*)**. →
- Définition d'un projet de dragage de 600 000 m³ de sédiments intégrant des contraintes réglementaires liées à la gestion des sédiments.
- Mission d'Instance de Conseil et d'Appui Technique (ICAT) pour la prévention des risques naturels missionnée par le Ministère de l'Écologie.



JUIN 2012

- En tant que propriétaire et gestionnaire du fleuve Charente, Le Département reprend la maîtrise d'ouvrage dans la continuité de l'action de l'EPTB.

EN 2015

- Adaptation du barrage dans le cadre du renouvellement de l'autorisation d'exploiter les ouvrages par le Département.
En effet, d'un point de vue hydraulique, les opérations de gestion, régulation de la ligne d'eau et d'entretien par dragage régulier n'auront d'incidences réelles et perceptibles qu'à condition que le fleuve Charente ait retrouvé son équilibre d'envasement lié au retrait de 600 000 m³ de sédiments excédentaires en place. La gestion des sédiments se fera en reconstitution des sols agricoles. La zone de la Butte des Anglées sur la commune de Saint-Savinien a été retenue comme site de décantation des sédiments de dragage.

FIN 2018

- Projet déclaré d'utilité publique par la Préfecture de la Charente-Maritime.

DÉBUT 2019

- Le Département engage le dragage de la Charente sur un linéaire de 12 km réparti de part et d'autre du barrage de Saint-Savinien.

CHIFFRES CLÉS

- 12 km de dragage.
- 600 000m³ de sédiments retirés
(500 000m³ à l'amont, stockés à terre, 100 000m³ à l'aval, en partie stockés à terre et en partie refoulés au fil de l'eau).
- Durée de l'opération : 6 à 8 ans.
- 200 hectares de sols agricoles qui bénéficieront des sédiments.
- Coût estimé : 7 000 000 € ht

OBJECTIFS

Les principaux objectifs du dragage sont de restaurer globalement la continuité hydraulique, sédimentaire et écologique du fleuve Charente dans le secteur de Saint-Savinien pour ...

- Réduire l'impact des inondations.
- Stopper la dynamique d'envasement qui progresse vers l'amont et qui menace de nouveaux habitats.
- Sauvegarder et restaurer les habitats et espèces aquatiques du fleuve.
- Préserver certains usages, notamment le prélèvement des eaux destinées à la production d'eau potable.

ENJEUX

L'opération revêt également des intérêts et impacts positifs forts vis-à-vis de la préservation des milieux biologiques d'une part et de la préservation des usages de l'eau (*réalimentation des marais, eau potable*) garantis par la présence du barrage d'autre part.

- Enjeux de réduction des inondations par la restauration du profil d'équilibre du fleuve.
- Enjeux concernant la biodiversité : sauvegarde de la Grande Mulette, rétablir la continuité écologique et la biodiversité benthique.
- Enjeux liés à l'eau potable : l'envasement progressif du lit du fleuve constitue un risque important, l'augmentation de la turbidité pouvant entraîner des arrêts des prélèvements des usines de production d'eau potable de Coulonge et de Saint-Hippolyte, alimentant la moitié de la population de la Charente-Maritime.
- Enjeux archéologiques terrestres et subaquatiques :
 - *Terrestres* : découverte d'une villa antique sur le site de décantation. Zones écartées du projet d'implantation des bassins de décantation.
 - *Subaquatiques* : Neuf zones identifiées comme zones sensibles ayant un intérêt comme patrimoine immergé dans le lit mineur de la Charente.
- Enjeux aval concernant la conchyliculture.
- Enjeux concernant la pêche et la navigation.

LE BUDGET ESTIMÉ COMPREND ...

- ✓ Réalisation des bassins de décantation.
- ✓ Mise en place des canalisations entre la Charente et le site de décantation.
- ✓ Dragage.
- ✓ Entretien et le suivi des aménagements.
- ✓ Gestion du site de décantation : assèchement, reprise et transport des sédiments.
- ✓ Création et réhabilitation de voiries pour le transport et éviter les nuisances pour les riverains du site de la Butte des Anglées.
- ✓ Indemnisation des exploitants de la Butte des Anglées.
- ✓ Remise en état du site.

À noter qu'environ 600 000 € d'études, ayant permis de préparer la phase travaux, ont été financés à hauteur de 50 % par l'Etat dans le cadre du PAPI Charente & Estuaire.

FINANCEMENT

FINANCEURS	ENGAGEMENT PRÉVISIONNEL DES DÉPENSES	
	TAUX	MONTANT
Département de la Charente-Maritime	48 %	3 360 000 €
Etat	40 %	2 800 000 €
Communauté d'Agglomération de Saintes	10 %	700 000 €
Communauté de Communes des Vals de Saintonge	1,49 %	104 300 €
Communauté de Communes Cœur de Saintonge	0,25 %	17 500 €
Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole	0,13 %	9 100 €
Communauté d'Agglomération Rochefort Océan	0,13 %	9 100 €
TOTAL	100 %	7 000 000 €

Les principaux financeurs sont le Département, en tant que maître d'ouvrage, propriétaire et gestionnaire du Fleuve, et l'Etat, au titre de la prévention des inondations à travers la mobilisation des fonds dits "Barnier".

Le plan de financement intègre également les collectivités riveraines du fleuve dans la limite de 12 % du montant. Leurs participations sont proportionnelles au coût des dommages évités, évalués dans le cadre de l'Analyse Coût / Bénéfice (ACB), exigée par l'Etat. Les résultats de l'ACB menée dans le cadre du projet se sont avérés positifs, c'est-à-dire que **les coûts des dommages évités sont supérieurs au coût de l'opération, montrant un bénéfice d'autant plus important lors des crues les plus fréquentes.**

SPÉCIFICITÉS

Cette opération de dragage de 600 000m³ est rendue possible par l'expérience du service dragage du Département. En effet, la régie de dragage sera l'opérateur principal pour l'extraction des sédiments et leur gestion jusqu'à l'export en agriculture. **C'est d'ailleurs la drague départementale "La Grand Mulette" qui opère.**

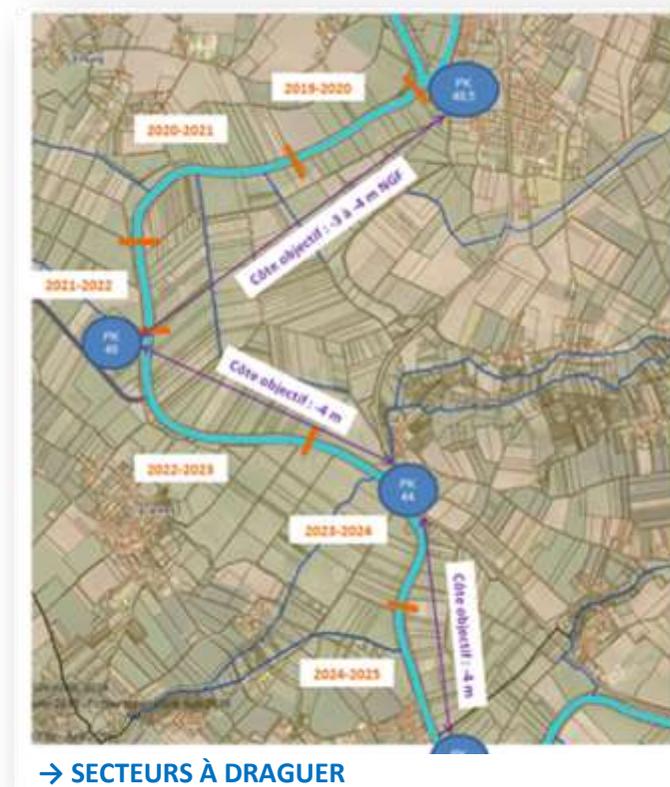
Des sédiments de très bonne qualité chimique, permettant leur valorisation en agriculture

La réglementation est très complexe en termes de gestion des sédiments de dragage. **La grande chance de cette opération est que les sédiments du fleuve ne sont pas pollués et leur réemploi en agriculture est un très gros avantage, localement pour les exploitants agricoles** mais surtout dans un objectif de maintenir un cycle naturel dans la gestion des sédiments par un retour à la terre des sédiments fluviaux.

CALENDRIER → [2019 - 2027]

- **Début août à fin octobre 2019** // Construction des lagunes de décantation.
- **De janvier 2020 à mars 2020** // 1^{ère} campagne de dragage permettant de "remplir" les lagunes par les sédiments qui seront constitués de 80 % d'eau. Cette eau sera "mécaniquement" évacuée grâce au principe de la décantation naturelle. Les sédiments "décantés" seront asséchés naturellement et aidés mécaniquement si besoin par un brassage et une mise en andains. Lorsque les sédiments seront suffisamment secs, ils seront transportés vers des terres agricoles. Les sédiments seront régaliés sur ces terres permettant d'améliorer la structure physique des sols. Devant débuter en novembre 2019, cette campagne a été retardée compte tenu des crues de la Charente.
- **Tous les ans, pendant 8 ans** ce même cycle sera répété. Au regard des volumes de sédiments à extraire, 8 années seront nécessaires pour traiter la partie en amont du barrage.
- **Une année supplémentaire** permettra de traiter les sédiments en aval.

PHASAGE → Dragage | Transport vases | Décantation sédiments | Valorisation agricole



PRESCRIPTIONS LIÉES AUX ESPÈCES ET HABITATS NATURELS

Le Fleuve Charente prend sa source à Chéronnac en Haute-Vienne. Il s'étire sur près de 360km avant de rejoindre la mer en Charente-Maritime dans la baie d'Oléron . La Charente héberge une grande diversité d'espèces animales, végétales et d'habitats naturels patrimoniaux. L'un des principaux enjeux environnemental de ce chantier est d'en limiter au maximum les effets sur les milieux naturels en assurant un suivi adapté des entreprises en charge des travaux.

- Organiser le stockage des matériaux, le déplacement et le stationnement des engins de chantier en dehors des habitats naturels et des habitats d'espèces à enjeux.
- Éviter les stations à Vertigo de Desmoulins, Renoncules à feuilles d'Ophioglosse, Cardamine à petites fleurs et Angélique des estuaires par leur mise en exclos.
- Éviter les stations à Grande Mulette lors du dévasement.
- Supprimer le risque de destruction du Vison d'Europe et de la Loutre par un débroussaillage manuel de la zone des travaux.
- Éviter la perturbation des espèces nocturnes, principalement chauves-souris, Vison d'Europe et Loutre d'Europe.
- Aménagement des bassins de décantation pour l'avifaune et les amphibiens.
- Prévenir le risque de perturbation et de pollutions accidentelles et chroniques du milieu aquatique.
- Ne pas éclairer le chantier la nuit.
- Planifier les travaux en fonction des exigences écologiques des espèces remarquables (*choix de la période de déboisement*).
- Préserver les arbres d'intérêt écologique en bordure d'emprise et maintenir au sol ceux abattus. Les travaux d'abattage d'arbres seront mis en œuvre uniquement si nécessaire et en dernier recours.
- Adaptation de la pose des canalisations en fonction des enjeux écologiques dont ceux liés à l'Angélique des estuaires.
- Éviter l'introduction et la dissémination d'espèces exotiques à caractère envahissant.
- Mise en œuvre de solution favorable à la fraie du Brochet.
- Ne pas créer de voies d'accès spécifiques au chantier, utiliser les voies existantes.

